

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2014

Etaient présents : MM. LE GOFF Jacques, GLOAGUEN Pierre, GOUZIEN Aurélie, LE BIS Thierry, PERON Stéphane, HERRY Joseph, GUELLEC Véronique, PENNORS Gisèle, FAOU Gérald et GOURLAOUEN René.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Madame LE BRUN Sylvie, excusée, qui a donné procuration à Monsieur HERRY Joseph.

Monsieur Gérald FAOU a été élu secrétaire.



Le compte-rendu de la séance du mardi 17 décembre 2013 a été approuvé à l'unanimité.

### CONSTRUCTION DU POLE MULTIFONCTIONS

Après avoir présenté et commenté l'avant-projet définitif soumis par l'architecte pour les travaux de construction du pôle multifonctions, le Maire soumet une estimation sommaire et la nature des travaux :

- Lot 1 – VRD Aménagements extérieurs : .....	67 000,00 €
- Lot 2 – Gros-œuvre : .....	130 000,00 €
- Lot 3 – Charpente : .....	48 000,00 €
- Lot 4 – Couverture : .....	63 000,00 €
- Lot 5 – Menuiseries extérieures : .....	54 000,00 €
- Lot 6 – Cloisons – Doublages – Menuiseries intérieures : .....	56 000,00 €
- Lot 7 – Plafonds suspendus : .....	15 000,00 €
- Lot 8 – Carrelage – Faïence – Revêtement de sol : .....	45 000,00 €
- Lot 9 – Peinture : .....	18 000,00 €
- Lot 10 – Electricité : .....	63 000,00 €
- Lot 11 – Chauffage – Ventilation – Plomberie : .....	96 000,00 €

Montant total HT des travaux : ..... 655 000,00 €

Montant total HT des travaux hors VRD et équip.cuisine : ..... 588 000,00 €

Il présente le plan de financement comme suit :

#### DEPENSES

TOTAL HT des travaux comprenant les raccordements aux réseaux : .....	675 000,00 €
sondages de terrains, études et honoraires,	
frais divers et actualisation de prix.....	172 284,00 €
<b>TOTAL HT .....</b>	<b>847 284,00 €</b>
<b>TOTAL TTC .....</b>	<b>1 016 740,80 €</b>

#### RECETTES

##### **Subventions :**

- DETR – 30 % .....	254 185,20 €
- Conseil Général – Contrat de territoire	
- 10 % pour la salle et le pôle enfance (assiette de calcul : 445 910 €) : .....	44 591,00 €
- 30 % pour la bibliothèque (assiette de calcul : 142 090 €) : .....	42 627,00 €
- Conseil Régional – Eco Faur – 25 % - Plafonnée.....	100 000,00 €
- Ministère de l'Intérieur .....	17 000,00 €
- Réserve Parlementaire .....	14 000,00 €
<b>TOTAL Subventions .....</b>	<b>472 403,20 €</b>
<b>Charge résiduelle.....</b>	<b>374 880,80 €</b>
Fonds de concours de la Communauté de Communes – CCHPB 50 % .....	187 440,40 €
<b>Autofinancement.....</b>	<b>187 440,40 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Adopte l'avant-projet définitif de construction de pôle multifonctions pour un montant prévisionnel de travaux de construction de 655 000 € HT, à 10 voix pour et 1 abstention,

Autorise le Maire à :

- engager toutes les démarches découlant de la présente délibération, y compris le dépôt du permis de construire,

- signer les marchés de travaux à passer avec les entreprises,
- solliciter l'attribution de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Général dans le cadre du Contrat de Territoire, du Conseil Régional au titre de l'EcoFaur, du Ministère de l'Intérieur et de la Réserve Parlementaire.

## **CONSTRUCTION DU POLE MULTIFONCTIONS – MODIFICATION DU PROJET**

Sur proposition du maire quant à la révision à la baisse du projet de construction du pôle multifonctions, Le conseil municipal approuve à 10 voix pour et 1 abstention les propositions de réduction des surfaces au niveau de la salle des associations, du local rangement, du local technique et du couloir entre la salle à manger et la garderie, et de limiter les aménagements extérieurs au strict minimum.

## **COTISATION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTERE**

Le Conseil Municipal, vote la cotisation de 167,45 € à l'Association des Maires du Finistère qui sera mandatée sur le compte 6281 – Cotisations.

## **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un crédit de trésorerie de 100 000 € et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

## **ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA MAIRIE**

Le maire propose d'acquérir des tables à plateaux rabattables pour la salle du conseil municipal qui permettent un rangement rapide et simple en cas de libération de la salle pour les mariages, élections ou autres.

Trois offres de prix ont été réceptionnées :

- UGAP de QUIMPER : 3 060,40 € HT (3 672 € TTC) ;
- Société ECS de QUIMPER : 2 907,22 € HT (3 488,66 € TTC) ;
- Mécanographie Bigoudène de PONT-L'ABBE : 2 163,62€ HT (2 596,34 € TTC).

Le Conseil Municipal décide d'acquérir des tables à plateau rabattable pour la salle du conseil municipal auprès Mécanographie Bigoudène de Pont-l'Abbé pour la somme de 2 163,62 € HT (2 596,34 € TTC).

Le montant de cette acquisition sera mandaté sur le compte 2184-54 « Acquisition de mobilier et matériel ».

## **RÉGIME INDEMNITAIRE**

Le régime indemnitaire du personnel de la commune de TREGAT résulte d'une délibération du conseil municipal intervenue le 7 février 2003.

Le maire propose une refonte du régime indemnitaire sur les mêmes bases que les communes de la même strate de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Pour cela, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion doit émettre un avis sur les orientations en matière de politique indemnitaire.

Les objectifs sont les suivants :

- Prendre en compte la place dans l'organigramme et les responsabilités exercées ;
- Reconnaître les spécificités de certains postes mais aussi la polyvalence dans les services d'une petite commune ;
- Compenser les écarts grade-fonction ;
- Permettre le versement d'une prime de fin d'année ;
- Sanctionner l'absentéisme ;

- S'assurer que les conditions d'attribution contribuent à reconnaître le travail effectué et qu'ainsi le régime indemnitaire est bien un outil de management des ressources humaines.

Il est proposé pour les agents stagiaires, titulaires et non titulaires.

Le conseil municipal décide d'une refonte du régime indemnitaire et de soumettre ses orientations au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Finistère.